

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Olivier Norer*

*Date de dépôt : 18 novembre 2010*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Circulation et travaux: que fait la Police?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dernièrement, la régulation de la place des Vingt-Deux-Cantons a dû être revue pour permettre le bon fonctionnement du carrefour à l'échéance de l'entrée en fonction du tram sur la rue de Coutance. La presse vient de nous annoncer aujourd'hui que cette période est heureusement terminée.

Dans la mesure du possible, les différents services de l'Etat prévoient des chantiers réduisant les nuisances dans la durée. De même, dans le cas de carrefours déterminants, lors de la mise hors service de la régulation lumineuse pour reconfigurer la situation, il est nécessaire de prévoir des effectifs de police pour effectuer la régulation par les corps attirés.

Vu l'importance de ce carrefour pour les circulations tant publiques que privées, l'apport des agents pour la régulation a été essentiel pour éviter le chaos. Malheureusement, à plusieurs reprises, à des heures de fortes affluences, plusieurs témoins affirment avoir tenté de traverser les flux sans croiser d'agents de police.

Durant la période de révision des feux, la régulation doit être le fait, en principe, de la Police cantonale assistée en cas de besoin des effectifs de la Police municipale et des TPG. Combien d'heures ont été effectuées par la Police et combien d'heures de régulation ont été sous-traitées à des tiers pour la régulation de la place des Vingt-Deux-Cantons ?